

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/99
12 septembre 2003

(03-4891)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

BULGARIE

Déclaration de S.E. Mme Lidia S. Shouleva
Vice-Premier Ministre et Ministre de l'économie

Tout d'abord, permettez-moi de remercier le gouvernement mexicain pour avoir accueilli cette Conférence ministérielle, pour son excellente organisation et pour la chaleureuse hospitalité avec laquelle nous avons tous été reçus.

En Bulgarie, nous attachons une importance toute particulière à cette cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce en raison du rôle marquant qu'elle doit jouer dans le cycle de négociations commerciales multilatérales lancé à Doha il y a deux ans. Ces négociations auront une influence sur l'économie de tous les pays et sur le bien-être et la subsistance de milliards de personnes. Nous sommes par conséquent d'avis qu'elles devraient être menées dans la transparence, avec une véritable participation de tous les Membres, et que leur résultat devrait être acceptable pour tous les participants: qu'ils soient grands ou petits, développés ou en développement, riches ou pauvres. Chaque Membre devrait être en mesure de trouver un réel équilibre pour lui-même, à chaque étape, dans chaque domaine de négociation et dans les résultats finals de l'engagement unique.

Deux ans après Doha, nous sommes venus à Cancún pour faire le point sur l'état d'avancement des négociations, pour donner des orientations politiques et pour prendre les mesures nécessaires.

Nous nous félicitons de la décision historique que le Conseil général de l'OMC a prise au sujet de la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, laquelle offre une solution au problème de l'utilisation des licences obligatoires par les Membres ayant des capacités de fabrication insuffisantes ou inexistantes dans ce secteur. Cette décision aidera de nombreux pays à faire face aux graves crises sanitaires dont sont victimes leurs populations.

Les progrès réalisés avant la cinquième Conférence de l'OMC n'ont toutefois pas été suffisants pour produire les résultats escomptés dans d'autres domaines comme il était prévu à Doha: à savoir sur un grand nombre de questions de mise en œuvre revêtant la plus haute importance pour un certain nombre de pays, dont le mien, sur les modalités des négociations concernant l'agriculture et sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Les échéances qui avaient été convenues à Doha pour les négociations n'ont jusqu'à présent pas été respectées. Ces échéances reflètent le très fragile équilibre des intérêts qui a été établi à Doha et qui a rendu possible le lancement du nouveau cycle de négociations commerciales. Nous attachons une importance particulière à ce point d'équilibre dont rendent compte les échéances fixées à Doha. Celui-ci ne devrait pas être déplacé, pas plus que le mandat de Doha ne devrait être modifié.

À Doha, nous avons soutenu énergiquement l'idée de faire du développement le thème central de ce cycle de négociations en faisant valoir que, si l'on veut que le système commercial multilatéral conserve et accroisse sa crédibilité, il faut s'intéresser tout particulièrement aux besoins et aux préoccupations propres à ses Membres les moins avantagés. Nous nous sommes donc prononcés en faveur du renforcement des dispositions relatives au traitement spécial et différencié en vue de les rendre plus précises, plus efficaces et opérationnelles. Nous pensons toujours que la flexibilité et les droits et privilèges particuliers ne devraient être accordés que sur la base de critères et d'indicateurs économiques objectifs. Nous sommes par ailleurs de l'avis que tous les Membres, qui satisfont aux critères objectifs en fonction desquels les pays sont répartis en différentes catégories, peuvent bénéficier de tous les droits, privilèges et éléments de flexibilité correspondant à leur catégorie respective. C'est à ces conditions que la Bulgarie est prête à accepter les documents qui doivent être adoptés par la Conférence.

Comme elle l'a déclaré à Doha, la Bulgarie a pris des engagements étendus en matière d'accès aux marchés et nous pensons que pendant ce cycle de négociations nous devrions bénéficier des éléments de flexibilité prévus pour les Membres ayant accédé récemment.

L'une des questions de mise en œuvre à laquelle la Bulgarie attache une importance particulière est l'extension, à tous les produits, de la protection additionnelle des indications géographiques au titre de l'article 23 de l'Accord sur les ADPIC. Nous sommes déçus qu'aucune solution appropriée n'ait été trouvée sur cette question dans le délai prévu par la Déclaration de Doha. La version révisée du projet de texte ministériel de Cancún, que le Président du Conseil général a présenté sous sa propre responsabilité, réaffirme bien le mandat concernant les négociations sur les questions de mise en œuvre qui est énoncé au paragraphe 12 de la Déclaration ministérielle de Doha, et réaffirme la volonté de trouver des solutions appropriées à ces questions. Nous pensons toutefois que l'on aurait pu faire beaucoup plus et que l'on peut faire bien davantage ici, à Cancún. Notre position est que l'extension à tous les produits de la protection additionnelle des indications géographiques doit nécessairement faire partie de l'ensemble des mesures finales qui doivent être convenues dans le cadre de l'engagement unique à l'issue de ce cycle de négociations multilatérales.

L'agriculture, que de nombreux Membres considèrent comme une question centrale dans les négociations, est particulièrement importante pour mon pays. Ce secteur a fait l'objet d'une restructuration et d'une privatisation qui, conjuguées avec une réorientation des marchés extérieurs, en ont fait un point névralgique. Dans les négociations sur l'agriculture, nous devons prendre un ensemble de mesures grâce auxquelles les réductions des tarifs et du soutien interne qui doivent être entreprises seraient compensées par un accès aux marchés amélioré pour nos propres produits d'exportation. Nous devons trouver un équilibre dans le domaine même de l'agriculture et non avec d'autres secteurs de négociation, dans lesquels nous ne sommes pas *demandeurs*. Nous pouvons convenir d'un cadre pour l'établissement de modalités concernant l'agriculture, s'il assure un équilibre global des concessions et une flexibilité suffisante, y compris une possibilité adéquate de mener des négociations sur la base de demandes et d'offres, des éléments autres que d'ordre commercial négociés, en particulier la possibilité de négocier un accès aux marchés amélioré pour les produits protégés par des indications géographiques, etc. Nous pouvons donc accepter les paramètres des réductions dans un cadre pour l'établissement de modalités à la condition qu'ils aient une valeur indicative et qu'ils permettent à chaque participant de trouver l'équilibre entre les réductions auxquelles il doit procéder et les avantages spécifiques qu'il tire de l'accès amélioré aux marchés des autres participants. C'est pourquoi nous ne sommes pas en faveur de l'application obligatoire de la formule suisse, des augmentations obligatoires des contingents tarifaires et des réductions obligatoires des tarifs à zéro.

S'agissant du soutien interne, nous ne souscrivons pas à la fixation de plafonds pour la catégorie verte ni aux réductions à partir des niveaux de base pour la catégorie bleue ou pour une combinaison de catégories. Nous sommes d'avis que de telles réductions peuvent mettre certains Membres dans une position désavantageuse par rapport aux autres. Notre opinion est que, si certains

participants sont autorisés à utiliser un instrument comme la catégorie bleue, d'autres devraient aussi y être autorisés même s'ils n'ont peut-être pas été en mesure de le faire auparavant. Il ne nous apparaît pas acceptable de réduire les niveaux *de minimis*.

En ce qui concerne l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, nous estimons que la proposition conjointe de l'Union européenne, du Canada et des États-Unis telle qu'elle est présentée dans le projet de texte ministériel offre une base acceptable pour poursuivre les travaux.

Nous soutenons la position de l'Union européenne selon laquelle l'investissement, la concurrence, la facilitation des échanges et la transparence des marchés publics devraient être au cœur du cycle de négociations en cours et nous espérons qu'il sera trouvé à Cancún de bonnes solutions afin que les négociations puissent être engagées sur ces questions comme il avait été prévu à Doha.

Nous avons par ailleurs l'espoir qu'il sera possible de trouver les moyens appropriés d'avancer sur toutes les autres questions du Programme de Doha pour le développement, ce qui nous permettrait de poursuivre et d'intensifier nos travaux à Genève et de mener à bien ce cycle de négociations, comme prévu, d'ici à la fin de 2004.
